

COMMUNIQUE DE PRESSE

13,3 millions d'euros investis pour l'eau en Occitanie au 1^{er} trimestre 2018

Au 1^{er} trimestre 2018, le territoire de l'Occitanie (ex-Languedoc-Roussillon) a reçu **13,3 millions d'euros** d'aide de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour financer **47 opérations**.

Les chiffres-clés en Occitanie pour le 1^{er} trimestre 2018

- Près de **60% des aides (7,8 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :

- **5 M€ pour la réduction de la pollution domestique**, dont 2,9 M€ pour améliorer la collecte des effluents, essentiellement sur le bassin de la lagune de Thau (2,6 M€) et 2,1 M€ pour mettre à niveau des stations d'épuration de communes rurales,
- **2,8 M€ pour améliorer la potabilité de l'eau distribuée**.



- 26% (3,5 M€)** sont attribuées aux projets permettant **d'économiser l'eau**, dont 2/3 sur les réseaux d'eau potable et 1/3 sur les dispositifs d'irrigation.
- 10% (10,4 M€)** vont pour moitié (5,4 M€) à la **réduction des rejets industriels** et l'autre moitié (5 M€) à des **actions de solidarité internationale** pour améliorer l'eau et l'assainissement dans des pays en voie de développement et soutenues par des collectivités de la région Occitanie.

Parmi les opérations aidées, **3 projets remarquables** :

1. Pour réduire les rejets de pollution domestique

La communauté d'agglomération du bassin de Thau (34) poursuit la réduction des rejets de pollution dans le bassin versant de la lagune de Thau, en vue d'atteindre le bon état des milieux et préserver la conchyliculture, notamment des contaminations microbiologiques. Elle optimise le stockage des eaux usées lors des pluies, puis leur restitution différée au réseau d'assainissement pour traitement, en créant 6 bassins et en modifiant la capacité de stockage et le fonctionnement des anciens bassins de lagunage de Gigean. L'agence de l'eau lui octroie **une subvention de 1,6 million d'euros**, ainsi qu'une **aide supplémentaire de 1 million d'euros** pour des travaux de réhabilitation de divers réseaux d'assainissement, qui contribuent à réduire les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel.

2. Pour améliorer la qualité de l'eau potable

Le syndicat intercommunal de Mare et Libron (34) améliore la qualité de l'eau distribuée à partir de la source Fontcaude, située sur la commune de St Geniès de Varensal. Il construit, sur la commune de Faugères, une usine de filtration par membranes, afin d'éviter les épisodes de turbidité des eaux de la source karstique, lors des pluies. Par ailleurs, un nouveau réservoir de 1 000 m³ est édifié pour réguler le débit de l'eau et assurer le bon fonctionnement du traitement. Ces travaux, qui permettent de distribuer en tout temps une eau conforme aux normes de potabilité, bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau de **2,6 millions d'euros**.

3. Pour économiser l'eau

Le SIVU d'adduction d'eau potable de l'Avène (30) poursuit l'amélioration du rendement de son réseau d'eau potable. Il renouvelle, sur les communes de Saint Hilaire de Brethmas, Saint Christol Lès Alès, Rousson et Bagard, près de 8 kilomètres de conduites, considérées comme les plus fuyardes dans le schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Ces travaux devraient permettre une nouvelle économie annuelle de l'ordre de 36 300 m³ dans le bassin versant des Gardons en déséquilibre quantitatif. L'agence de l'eau attribue au syndicat une aide de **1,8 million d'euros**.

Au total, dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau](#), pour le 1^{er} trimestre 2018, totalisent un montant de **57,9 millions d'euros** pour financer **488 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com